

Montréal 

Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports

Examen public sur



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
Le 18 juin 2012

Ville de Montréal

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770
commissions@ville.montreal.qc.ca

La commission

Présidente

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

Vice-présidents

Mme Élane Ayotte
Arrondissement de Rosemont-
La Petite-Patrie

M. Robert Coutu
Ville de Montréal-Est

Membres

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

M. Vincenzo Cesari
Arrondissement de LaSalle

Mme Andrée Champoux
Arrondissement de Verdun

M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-
Nord

M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval

M. Richard Ryan
Arrondissement du Plateau
Mont-Royal

Mme Josée Troilo
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 18 juin 2012

Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport et les recommandations de la commission à la suite de l'examen public sur les Quartiers culturels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Michèle D. Biron
Présidente

Original signé
Edwige Noza
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le processus d'examen public	6
Les Quartiers culturels	7
Le contexte et la démarche d'étude	7
L'action culturelle locale	8
Promotion et animation	9
Aménagement et transport	9
Immobilisations	9
Gestion et coordination	9
Les commentaires du public	9
Ateliers et résidences d'artistes et lieux de création	9
Équipements culturels publics et privés	10
Espaces publics	10
Festivals et événements	11
Plan d'action culturel local	11
Médiation culturelle et pratique artistique amateur	11
Mise en valeur de l'histoire et du patrimoine	11
Gestion et partenariats	11
Concept de quartier culturel	12
Les recommandations de la commission	13
 Annexe I	
Liste des intervenants	20
 Annexe II	
Liste des citoyens, organismes et institutions ayant déposé un mémoire	23

Introduction

Conformément au programme d'activités adopté par le Conseil municipal à son assemblée du 21 mars 2011, la commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports s'est penchée sur le projet des Quartiers culturels à l'automne 2011. Les consultations ont été réalisées avec la collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine, ci-après appelée DCP. Dans un premier temps, le 21 septembre 2011, la Direction a présenté les grandes lignes du document d'orientation. Ensuite, la population était appelée à se prononcer sur le document et soumettre un mémoire, le cas échéant. La participation de la population ayant été importante, la commission a tenu 5 assemblées publiques afin de permettre au plus grand nombre de citoyens, d'organismes et institutions de faire valoir leur point de vue sur les Quartiers culturels. Ainsi, la commission s'est réunie les 12, 19 et 20 octobre ainsi que les 9 et 16 novembre 2011 pour l'audition des mémoires. Par la suite, les commissaires ont procédé à l'analyse des mémoires au cours de séances de travail et ont adopté leurs recommandations lors d'une assemblée publique qui s'est tenue le 25 avril 2012.

Au cours de la première assemblée publique, madame Helen Fotopulos, conseillère de la Ville à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce et membre du comité exécutif responsable de la culture et du patrimoine, le design et la condition féminine a tenu à rappeler l'objectif de cet examen public qui se voulait un exercice visant à enrichir la réflexion sur les Quartiers culturels et de favoriser la mise en valeur culturelle des quartiers montréalais. Par la suite, messieurs Jean-Robert Choquet, directeur, et monsieur Richard Adam, chef de division, ont présenté le document d'orientation élaboré par la DCP. Ils ont fait état de leur démarche d'étude ainsi que de 5 pistes de réflexion concernant divers aspects qui revêtent un double objectif, soit de consolider les quartiers culturels existants et de développer de nouveaux quartiers culturels. En fin d'assemblée, les citoyens intéressés étaient invités à s'adresser à la commission pour émettre leurs commentaires ou poser leurs questions. Les 5 autres assemblées publiques ont été consacrées à l'audition des mémoires de plusieurs intervenants intéressés à la question des Quartiers culturels.

La commission tient à souligner la participation exceptionnelle et historique de la population à cette vaste consultation. Elle salue les initiatives du milieu autant des citoyennes et citoyens, organismes, institutions qui ont à cœur le bouillonnement de la culture au sein de leur arrondissement et au sein même de leurs quartiers.

La Commission tient à remercier l'équipe de la Direction de la culture et du patrimoine et plus particulièrement, monsieur Jean-Robert Choquet, directeur, monsieur Richard Adam et madame Geneviève Auclair qui ont travaillé étroitement sur le projet des Quartiers culturels depuis les dernières années.

La commission adresse également des remerciements à la Division des élections et du soutien aux commissions pour son soutien administratif, particulièrement à madame Malika Kammoun pour la qualité de son travail et son efficacité.

De plus, la commission souligne le travail exceptionnel des secrétaires recherchistes qui ont travaillé à la production du document synthèse des mémoires, plus particulièrement, mesdames Christiane Bolduc, Linda Lajeunesse, Nicole Paquette et Marie-Pierre Rouette ainsi que monsieur Pierre G. Laporte.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville. Les documents d'information et les mémoires présentés dans le cadre de cette étude sont également disponibles sur le site internet de la commission.

Le processus d'examen public

L'examen public a nécessité la parution de 3 avis publics. Le 7 septembre 2011, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, un avis, précisant l'horaire et les modalités de participation, a paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Le 26 octobre 2011, un second avis public a paru annonçant des assemblées publiques supplémentaires consacrées au dépôt des mémoires. Finalement, le 11 avril 2012, un troisième avis public a paru pour annoncer l'assemblée publique pour l'adoption des recommandations.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, sur le site Internet des commissions permanentes et sur le site de la Direction de la culture et du patrimoine. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, 2 communiqués de presse ont été transmis à tous les médias.

Près de 250 citoyens ont assisté aux assemblées publiques, dont 80 d'entre eux ont pris la parole pour se prononcer sur les Quartiers culturels. Au terme de l'examen public, la commission a reçu 60 mémoires provenant de citoyens, d'organismes et d'institutions.

La commission a consacré trois séances de travail afin de préparer les assemblées publiques, analyser les interventions, discuter et formuler ses recommandations. Tout au long du processus, la commission a pu compter sur l'expertise et le soutien de la Direction de la culture et du patrimoine.

Les Quartiers culturels

La culture, c'est ce qui relie les savoirs et les féconde.

Edgar Morin

LE CONTEXTE ET LA DÉMARCHE D'ÉTUDE

Déjà en 2002, le développement de pôles culturels sur l'ensemble du territoire montréalais était inscrit comme étant un projet prioritaire à l'issue du *Sommet de Montréal*. Rappelons que le Sommet de Montréal, réalisé en juin 2002, visait à convenir d'une vision commune pour l'avenir de Montréal et définir les priorités d'intervention pour améliorer la qualité de vie à Montréal.

Avec les années, la notion de pôles culturels a laissé place à celle plus élargie des quartiers culturels. « *Une stratégie de développement culturel fondée sur les quartiers culturels permettrait un développement plus inclusif, rassembleur et décentralisé de la culture sur le territoire montréalais. Le quartier culturel, comparativement au pôle culturel, ne fait pas uniquement référence aux fonctions de création, production et diffusion artistiques. Il met aussi en valeur et intègre des éléments patrimoniaux, architecturaux, environnementaux, naturels, commerciaux, ethnoculturels et scientifiques, et fait appel à une pluralité d'intervenants locaux.*¹ »

Ainsi, c'est à travers plusieurs documents municipaux, tels que la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, le Plan d'action 2007-2017 pour le développement culturel de Montréal élaboré à la suite du Rendez-vous de novembre 2007 et finalement le plan particulier d'urbanisme relatif au Quartier des spectacles adopté en 2007, qu'on a assisté à un changement de concept pour celui de quartier culturel en 2009. Celui-ci se définissait comme suit :

« Le concept de quartier culturel s'inscrit dans une nouvelle mouvance, celle des approches intégrées du développement urbain. En effet, le concept met de l'avant les principes de transversalité, d'horizontalité, de partenariat et de coproduction en réseau. C'est le reflet d'une tendance globalisante ou écosystémique, laquelle se différencie des approches cloisonnées, sectorielles et fragmentées qui s'atténuent de plus en plus, notamment après l'émergence du paradigme du développement durable. »²

Fort de ce concept, la Direction de la culture et du patrimoine débutait une longue démarche d'étude en amorçant une analyse comparative de quartiers culturels existants dans de grandes villes à travers le monde. Le constat s'étant dégagé que dans une majorité des cas où existait un quartier culturel, l'objectif poursuivi se voulait une amélioration de la qualité de vie des populations mais aussi l'utilisation

¹ Document d'orientation sur les Quartiers culturels, p.16.

² Document d'orientation sur les Quartiers culturels, p.17.

des arts et la culture comme levier de développement économique et touristique.³

Ensuite, la DCP a procédé à un examen approfondi des politiques publiques ayant un lien direct avec le concept de quartiers culturels.

Dès le début de l'étude, la DCP avait reconnu l'importance de créer un maillage entre les aspects urbanistiques et les aspects culturels pour une meilleure planification.

La DCP a ainsi entrepris une démarche de concertation auprès des représentants des directions de l'aménagement urbain et services aux entreprises et les directions de la culture, sports, loisirs et développement social de chacun des 19 arrondissements, des services centraux et de certains partenaires qui s'étaient déjà prononcés sur la question des pôles ou des quartiers culturels. Ces rencontres poursuivaient les objectifs suivants :

- la définition de ce qu'est un quartier culturel;
- l'état de leur situation sur le plan culturel et leur vision d'avenir;
- leurs attentes envers les services centraux à cet égard.

Au fil de cette démarche, les besoins et attentes des différents acteurs sont ressortis et le concept de quartier culturel s'est enrichi. Ces pistes de réflexion ont été regroupées dans 5 catégories :

- L'action culturelle locale
- La promotion et l'animation
- L'aménagement et le transport
- Les immobilisations
- La gestion et la coordination

D'où la tenue de cet examen public amorcé à l'automne 2011 qui visait à poursuivre et enrichir davantage la réflexion sur les actions qui peuvent être posées pour consolider les quartiers culturels existants mais aussi pour développer de nouveaux quartiers culturels.

L'ACTION CULTURELLE LOCALE

Cette action vise plus particulièrement la participation des acteurs locaux, arrondissements et partenaires du milieu, et viserait éventuellement à l'adoption d'un plan d'action culturel local et la possibilité pour l'arrondissement d'adapter sa réglementation d'urbanisme qui lui est applicable pour un développement intégré (aspects urbanistiques et culturels). Ces actions pourraient être soutenues par une équipe multidisciplinaire à la Ville centre.

³ Document d'orientation sur les Quartiers culturels, p.18.

LA PROMOTION ET L'ANIMATION

Cet axe fait référence à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine ainsi que le développement de circuits culturels. Il en appelle aussi à une collaboration de la part des commerçants pour revitaliser les artères commerciales, à l'encouragement à la tenue de festivals soulignant la diversité culturelle des quartiers et le soutien aux initiatives de médiation culturelle particulièrement pour rejoindre les communautés moins participative à l'offre culturelle et susciter leur participation.

L'AMÉNAGEMENT ET LE TRANSPORT

À ce chapitre, on relève la question des espaces publics, le mobilier urbain, la signalisation culturelle, l'éclairage, le zonage et la réglementation ainsi que le transport actif et la qualité du milieu de vie.

LES IMMOBILISATIONS

Cet aspect fait référence aux équipements culturels publics et privés, les œuvres d'art public ainsi que les ateliers et résidences pour les artistes.

LA GESTION ET LA COORDINATION

Ce dernier aspect fait appel à une coordination des activités dans les différents quartiers culturels ainsi qu'entre les services centraux et les arrondissements.

Les commentaires du public

Pour chacune des pistes de réflexion précédemment énumérées, des questions étaient posées à la population afin qu'elle participe, par ses commentaires et ses idées, à enrichir le débat et proposer différentes avenues visant à poursuivre la consolidation et le développement des Quartiers culturels.

Au cours de 6 assemblées publiques précédant l'adoption des recommandations, 80 personnes sont intervenues et 60 mémoires ont été déposés touchant notamment les sujets qui seront abordés plus loin.

Ateliers et résidences d'artistes et lieux de création

Cet enjeu a été abordé par plusieurs intervenants, et plus particulièrement des organismes du milieu et comité de citoyens du district du Mile-End dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Au cours des années, les artistes se sont installés dans ce secteur pour établir tant leurs résidences que leurs ateliers de création. Les espaces étaient, à l'origine, très abordables puisqu'ils se situaient dans de vieux immeubles industriels. Néanmoins, la présence de plus en plus importante des artistes a contribué à dynamiser le quartier en le rendant plus attrayant au niveau culturel et économique faisant ainsi grimper de façon vertigineuse le coût de location des espaces. Aujourd'hui, les artistes sont confrontés à une forte pression immobilière qui pourrait les contraindre à devoir quitter le secteur.

Afin de contrer l'exode des artistes et préserver les lieux de création, les intervenants ont proposé diverses mesures. L'une d'elles fait référence à la

possibilité pour les arrondissements concernés par cette problématique d'apporter une modification à leur réglementation d'urbanisme en modifiant l'affectation du sol où se situent les ateliers d'artistes pour les confirmer « secteur d'emplois » afin de réduire la pression immobilière et donc de soutenir la préservation des activités de production culturelle.⁴ D'ailleurs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a entrepris au mois de mars 2012 une modification à sa réglementation d'urbanisme pour consolider la vocation culturelle du secteur Saint-Viateur est dans le district du Mile-End.⁵

Plusieurs organismes réunissant des créateurs, artistes et artisans souhaitent également un amendement à la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin que les regroupements d'artistes puissent être admissibles à des exemptions de taxes, et ce au même titre qu'un organisme à but non lucratif.

Dans une perspective de maintien du développement des artistes à Montréal, les commissaires ont très bien accueilli ces propositions et ont formulé plusieurs recommandations favorisant la pérennité des ateliers d'artistes et d'ateliers-résidences à Montréal.

Équipements culturels publics et privés

Les participants ont insisté sur l'importance de maintenir les espaces culturels de création et de diffusion, notamment pour la pratique culturelle émergente, telle qu'elle se manifeste au Bain Saint-Michel. D'ailleurs, pour la poursuite de ses activités, les représentants de cet organisme militent pour une restauration de ce lieu d'expérimentation.

Les organismes du milieu ont également souligné la nécessité de renforcer les équipements culturels déjà existants avant la création de nouveaux espaces culturels. Pour certains, la nécessité de disposer d'infrastructures de proximité accueillant des projets créatifs, permettrait de répondre à la volonté d'artistes professionnels en arrondissement qui désirent travailler localement avec les citoyens et les partenaires⁶. D'autres ont insisté sur l'importance du réseau Accès culture pour favoriser l'accès à la culture.

Finalement, l'instauration de mesures permettant l'inclusion d'équipements culturels ou d'œuvres d'art à hauteur de 1% dans certains projets de construction a également été proposée et accueillie favorablement par les commissaires qui en ont formulé une recommandation.

Espaces publics

Les intervenants ont soulevé la notion de revitalisation des espaces publics afin qu'ils soient plus conviviaux et sécuritaires. Plusieurs ont évoqué la nécessité d'assouplir la réglementation pour favoriser la tenue d'événements culturels dans

⁴ Mémoire CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, p.8.

⁵ Pour s'informer sur les démarches entreprises par l'arrondissement, consulter : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74617614&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁶ Mémoire Regroupement arts et culture Rosemont Petite-Patrie, p.11.

l'espace public.

Festivals et événements

Nombreux participants ont évoqué le besoin de décentraliser les manifestations culturelles. Un de ces exemples est la tenue d'événements et de spectacles improvisés tels que ceux organisés sur l'espace public par des organismes voués aux arts de la rue.

Plan d'action culturel local (concertation du milieu, des artistes)

Plusieurs intervenants du milieu ont fait ressortir d'une façon très vive leur volonté de travailler en concertation avec la Ville de Montréal pour apporter leur contribution. Ils ont fait valoir qu'une collaboration assidue permettra de développer une vision commune pour le développement des quartiers culturels.

Médiation culturelle et pratique artistique amateur

La médiation culturelle se veut une rencontre entre l'artiste et le spectateur, le participant ou l'utilisateur qui a pour objectif la découverte d'une œuvre et son explication en vue d'intéresser le plus large public possible à une forme d'art et à la culture en générale. La médiation est donc un véritable moyen d'appropriation de l'espace culturel par le citoyen, comme l'a souligné un organisme du milieu qui multiplie les initiatives de médiation culturelle. La proposition présentée par plusieurs intervenants est celle du maintien et l'augmentation du financement en matière de médiation culturelle.

Mise en valeur de l'histoire et du patrimoine

La consultation a fait ressortir la richesse patrimoniale de plusieurs quartiers montréalais notamment, par la présence de monuments historiques. Plusieurs organismes voués à la promotion de l'histoire et du patrimoine ont fait part de leurs initiatives visant la mise en valeur du patrimoine et l'initiation à l'histoire locale dans les quartiers montréalais. Des idées novatrices ont également été avancées afin de préserver la mémoire des quartiers, comme par exemple, l'aménagement d'un tracé commémorant des écrivains québécois ou le développement de circuits culturels visant à mettre en valeur des lieux ou des œuvres. La promotion de la diversité culturelle a également été évoquée comme levier pour créer un rapprochement entre les citoyens d'un quartier. Ainsi, la mise en valeur du patrimoine culturel contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier.

Gestion et partenariats

D'une part, les intervenants mettent l'accent sur l'importance d'une action concertée entre la Ville de Montréal, les acteurs du milieu ainsi que les citoyens pour susciter l'intérêt de la communauté à la vie culturelle mais surtout, plusieurs ont fait part de leur volonté de contribuer activement à l'émergence des quartiers culturels montréalais par leur participation à des instances de concertation.

Concept de quartier culturel

À l'issue de cet examen public, on note une évolution du concept de quartier culturel. De 2005 à 2012, de pôle culturel à quartier culturel, ce dernier concept beaucoup plus large fait écho à un milieu de vie regorgeant de vitalité culturelle. Toutefois, notons que des multiples commentaires entendus à la commission, est ressortie la volonté commune de préserver une identité locale à chacun des quartiers. D'ailleurs, la Faculté des arts de l'UQAM traduit fidèlement cette préoccupation des citoyens :

Enfin, ajoutons qu'il nous semble pertinent et stratégique de miser sur le caractère culturel des quartiers. À une époque où la mondialisation semble uniformiser et standardiser les visions et les pratiques écartant les approches et les savoir-faire particuliers, l'idée de se rabattre sur la culture des quartiers pour maintenir des couleurs et des saveurs locales, une vitalité et une identité inspirantes nous semble la réponse la plus appropriée pour préserver ce que nous avons de plus authentiquement original et pour valoriser les différences. Il y a là un capital symbolique dont les effets ont une ampleur qu'il est difficile d'évaluer. En effet, cette notion de quartier culturel touche chacun dans sa différence mais elle permet aussi de mobiliser les citoyens dans une action commune et concertée.⁷

En terminant, le projet des quartiers culturels, accueilli favorablement par la communauté et pour lequel la commission salue la participation exceptionnelle des citoyennes et citoyens, arrive à une étape charnière pour la Ville de Montréal. En effet, les travaux menant à l'élaboration d'un Plan de développement de Montréal sont présentement en cours et culmineront par son adoption en 2013. En conséquence, le projet des quartiers culturels pourra contribuer, tout comme d'autres projets porteurs, à revitaliser les quartiers et améliorer la qualité de vie de ses résidents.

CONCLUSION

Le présent rapport a fait état de quelques unes des principales pistes de réflexion des nombreux intervenants. La commission tient à souligner que dans le cadre de ses discussions et de l'élaboration des recommandations, elle a tenu compte de l'ensemble des commentaires et mémoires déposés par les participants.

⁷ Mémoire de la Faculté des arts de l'UQAM, page introductive.

À la suite des interventions des citoyens, la commission a procédé à l'analyse des commentaires et a formulé les 18 recommandations qui suivent.

Les recommandations de la commission

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 25 avril 2012.

La commission tient à présenter ses remerciements à l'équipe de la Direction de la culture et du patrimoine qui a participé aux travaux de la commission, pour la qualité du document d'orientation, lequel représente un travail de réflexion et de consultation sur le terrain s'étant échelonné sur deux années. Par leur présence assidue lors des assemblées publiques et des séances de travail ainsi que par leurs interventions, ils ont su transmettre aux membres de la commission leur passion pour une véritable effervescence des quartiers culturels.

La commission remercie les citoyens, les organismes ainsi que les partenaires provenant de milieux diversifiés, mais partageant un intérêt commun pour la vitalité des quartiers culturels. La participation de près de 250 personnes aux 6 assemblées publiques à l'automne 2011 ainsi que le dépôt de plus de 60 mémoires démontre l'intérêt de la population pour la consolidation et le développement des quartiers culturels.

À l'issue de ses travaux et après analyse des commentaires, des propositions reçues et des mémoires, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT les orientations de l'Agenda 21 de la culture et la reconnaissance par la Ville de Montréal et par une majorité d'arrondissements de la culture comme quatrième pilier du développement durable;

CONSIDÉRANT l'adoption, par le comité exécutif, le 5 décembre 2011, d'une déclaration officielle qui place la culture au cœur même de l'avenir de la métropole;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal soulignera cette année, en 2012, la mi-parcours du Plan d'action 2007-2017 – Montréal métropole culturelle;

CONSIDÉRANT la revitalisation du centre-ville de Montréal et le renforcement de sa vocation culturelle et artistique par le développement du Quartier des spectacles;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues précédemment devant cette commission sur le réseau Accès culture, la Bibliothèque du XXI^e siècle, le Cadre d'intervention en art public et la Politique du patrimoine;

La commission recommande :

Recommandations générales aux instances municipales

R-1

Que la Ville de Montréal ainsi que les 19 arrondissements reconnaissent l'importance, la pertinence et le rôle fédérateur des quartiers culturels pour améliorer la qualité culturelle du cadre de vie des Montréalais, et ce, sur l'ensemble du territoire de la métropole. En conséquence, la Commission recommande d'en soutenir de manière concertée la consolidation et le développement.

R-2

Que la Ville de Montréal, les services centraux ainsi que les 19 arrondissements reconnaissent l'importance de l'alliance stratégique entre les enjeux liés à l'aménagement et les enjeux liés à la culture dans la consolidation et le développement des quartiers culturels, et ce, dans une perspective de développement durable.

R-3

Que la Ville de Montréal reconnaisse le rôle et l'importance des artistes, des créateurs ainsi que des organismes partenaires de différentes sphères d'activité dans le maintien et le développement d'une offre culturelle de proximité améliorant la qualité de vie.

Recommandations spécifiques

Les arrondissements

R-4

Que les arrondissements élaborent et mettent en œuvre, de concert avec les partenaires du milieu, des plans d'action culturels locaux, et que des mécanismes soient mis en place pour assurer la concertation et le réseautage des partenaires.

R-5

Que les arrondissements tiennent compte des dynamiques culturelles locales dans l'application de leur réglementation d'urbanisme et, subséquentement, qu'ils adaptent le cadre réglementaire de certains secteurs en fonction de leurs objectifs de développement culturel et d'aménagement.

R-6

Que les arrondissements et les partenaires du milieu évaluent l'intérêt de mettre en place un mécanisme permanent afin d'assurer la gestion, la coordination, la promotion et l'animation des quartiers culturels.

R-7

Que les arrondissements, de concert avec les services centraux, appuient les initiatives d'animation et de mise en valeur dans les quartiers culturels.

De façon prioritaire :

- qu'ils reconnaissent le rôle structurant des bibliothèques dans leur milieu, ces dernières étant souvent le premier service culturel de proximité accessible à tous;
- qu'ils favorisent l'installation d'œuvres d'art public permanentes et temporaires, de même que la réalisation de murales, afin d'enrichir le paysage urbain;
- qu'ils contribuent à créer, de concert avec les partenaires du milieu et dans le cadre des démarches entourant la création du Parcours riverain et des Promenades urbaines, des circuits culturels viables afin de promouvoir les différents attraits et de permettre leur mise en réseau;

Et, d'autre part :

- qu'ils développent des projets de médiation culturelle, de pratique artistique amateur ou d'animations urbaines spontanées afin de faire participer les citoyens, notamment les personnes handicapées, à la vitalité de leur milieu, de développer un sentiment d'appartenance et de favoriser la cohésion sociale;
- qu'ils consolident et développent les lieux de diffusion locaux, notamment ceux du réseau Accès culture tout en portant une attention particulière aux projets d'équipements implantés ou projetés dans les quartiers culturels;
- qu'ils renforcent leurs liens avec les écoles et institutions d'enseignement en les impliquant dans la consolidation et le développement des quartiers culturels;
- qu'ils mettent en place des mesures afin de valoriser le patrimoine sous toutes ses formes, participant ainsi au renforcement d'une identité locale;
- qu'ils encouragent la tenue de festivals, d'événements et d'animations urbaines à l'année dans les quartiers culturels, notamment en adaptant la réglementation à cet effet, et que l'apport des différentes communautés ethnoculturelles soit considéré dans le développement de tels festivals, événements ou animations;

- qu'ils impliquent et soutiennent les associations de commerçants et les sociétés de développement commercial dans le développement d'activités ou d'événements culturels.

R-8

Que les arrondissements reconnaissent le rôle fondamental des artistes et des créateurs dans la consolidation, le développement et surtout le maintien et l'accroissement de la vitalité même des quartiers culturels. À cette fin :

- qu'ils facilitent l'accès aux artistes et organismes culturels à des espaces de création, de diffusion et de réalisation de projets artistiques ou de médiation culturelle;
- qu'ils encouragent les commerçants et les sociétés de développement commercial à soutenir les créateurs;
- qu'ils adaptent la réglementation et analysent la faisabilité de développer des mesures afin de permettre et de faciliter le développement d'ateliers ou d'ateliers-résidences pour artistes et d'assurer leur pérennité dans les quartiers culturels.

R-9

Que les arrondissements intègrent dans leurs orientations et préoccupations d'aménagement et d'urbanisme, la consolidation et le développement de quartiers culturels. À cette fin :

- qu'ils accordent, de concert avec la ville centre, une importance prioritaire à la signalisation culturelle et à la mise en lumière de lieux d'intérêt dans leur vision d'aménagement;
- qu'ils accordent une attention particulière à l'importance de créer et de mettre en valeur les espaces publics lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement sur le domaine public, tels que les places publiques, les parcs et les rues piétonnières, permettant ainsi aux citoyens de s'approprier leur quartier et de participer à son animation quotidienne;
- qu'ils prennent en compte, lors de l'aménagement des espaces publics, l'intérêt d'offrir des services tels que des aires de spectacles facilitant la tenue d'événements culturels, des aires de jeux ainsi que des services alimentaires et sanitaires, et qu'ils accordent une importance particulière à l'accessibilité universelle de ces espaces;
- qu'ils privilégient, de concert avec la ville centre, l'organisation de concours pour le design des espaces publics et du mobilier urbain, permettant ainsi aux designers montréalais d'avoir des opportunités de création variées;

- qu'ils prennent en compte, de concert avec la ville centre, les enjeux liés au transport actif et à la sécurité des déplacements dans les quartiers culturels.

Les partenaires du milieu

R-10

Que la participation et l'implication des partenaires du milieu soient encouragées et prises en compte lors de l'élaboration de plans d'action culturels locaux, ainsi que dans la mise sur pied de projets spécifiques contribuant à la consolidation ou au développement des quartiers culturels.

La Direction de la culture et du patrimoine

R-11

De mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour accompagner et soutenir les arrondissements dans l'élaboration, la mise en œuvre et la pérennité de plans d'action culturels locaux.

R-12

De mandater la Direction de la culture et du patrimoine afin qu'elle adapte les programmes et ressources sous sa responsabilité et qu'elle les mette à contribution pour soutenir les arrondissements et les partenaires du milieu dans la consolidation et le développement de quartiers culturels. À cette fin :

- d'adapter et de bonifier tout programme permettant la réalisation de circuits culturels viables, notamment numériques, dans les quartiers culturels ou favorisant la mise en réseau de ces derniers, et ce, dans le cadre du Plan d'action en tourisme culturel et des démarches entourant la création du Parcours riverain et des Promenades urbaines;
- de développer un système cohérent de signalisation des lieux et des équipements culturels municipaux et privés, de même que des quartiers culturels. À cet égard, d'examiner la possibilité de créer un partenariat stratégique avec la Société de transport de Montréal ainsi que La Vitrine culturelle. Que l'apport des nouvelles technologies soit considéré dans le développement d'un tel système de signalétique;
- de mettre en place des mesures pour soutenir les arrondissements dans la réalisation de projets de murales ou d'installations d'œuvres d'art éphémères.
- d'analyser l'opportunité et la faisabilité de développer des mesures permettant l'inclusion d'œuvres d'art, d'équipements culturels ou d'ateliers d'artistes dans les grands projets d'aménagement et de construction;

- d'étudier la pertinence de développer, en collaboration avec les arrondissements, un plan lumière permettant la mise en valeur de lieux, d'œuvres d'art, de murales et de bâtiments significatifs dans les arrondissements;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de maintenir et de développer des ateliers d'artistes pour le développement culturel de Montréal,

R-13

De mandater la Direction de la culture et du patrimoine, en collaboration avec les services centraux concernés, afin qu'elle mette à contribution les programmes sous sa responsabilité pour faciliter la consolidation et le développement d'ateliers d'artistes dans les quartiers culturels, notamment d'adapter le programme d'aide aux études du Forum des équipements culturels et de mandater un partenaire immobilier tel que la Société d'habitation et de développement de Montréal.

R-14

Que des démarches soient entreprises auprès du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire afin que soit amendée la Loi sur la fiscalité municipale de manière à reconnaître aux créateurs, aux artistes et artisans le droit d'être éligible aux mêmes exemptions de taxes que les organismes à but non lucratif.

R-15

Que la Ville de Montréal adopte une approche proactive et cohérente dans le soutien aux ateliers d'artistes.

Les services centraux

CONSIDÉRANT les travaux visant à l'élaboration du Plan de développement de Montréal;

R-16

D'intégrer, à même le Plan de développement de Montréal, des pratiques privilégiant la consolidation et le développement des quartiers culturels à Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une approche globale et intégrée dans le développement de projets porteurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'inscrire les Quartiers culturels dans l'horizon du 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

R-17

Que les directions concernées de la ville centre travaillent de concert à la consolidation et au développement de quartiers culturels ainsi que sur les projets

porteurs d'un développement intégré dans les arrondissements, notamment les Quartiers verts, les Quartiers durables, le Parcours riverain et les Promenades urbaines.

R-18

Que l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action de la Ville de Montréal soient pris en compte dans l'élaboration de projets porteurs dont celui des Quartiers culturels.

.

ANNEXE I

LISTE DES INTERVENANTS

Séance du 21 septembre 2011

Mme Madeleine Juneau, Maison Saint-Gabriel
Mme Christiane Fleurant, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
Mme Véronique Fournier, conseillère de la ville, arrondissement du Sud-Ouest
M. Jacques Charrette, Centre culturel Georges-Vanier
Mme Véronique Colas, Conseil jeunesse de Montréal
Mme Rose-Marie Goulet, artiste
Mme Anne-Maude Fleury

Séance du 12 octobre 2011

Mesdames Sandra O'Connor et Julie Calvé, Culture Montréal
Mme Madeleine Poulin et M. Pierre Morrissette, Regroupement économique et social du Sud-Ouest
M. Denis Sirois, CDEC Centre-Nord
Mesdames Diane Vallée et Nancy Raymond, Direction de la culture, sports, loisirs et développement social, Arrondissement de Verdun
Mme Roxanne Fafard, M. Étienne Lyrette et M. Benoît Tessier, Les Justiciers urbains
M. Daniel Quimper, ton-mile-end.com

Séance du 19 octobre 2011

M. Pierre Fortin, Partenariat du Quartier des spectacles
Messieurs Denys Lefebvre et Vincent Magnat, Regroupement arts et culture Rosemont—Petite-Patrie
M. Louis Rastelli
Mme Valérie Beaulieu, La Ligne Bleue
M. Yves Bellavance, Coalition montréalaise des Tables de quartier
Mme Mélanie Pouliot, Forum jeunesse de l'île de Montréal
Mme Andrée-Anne Perron, Office des personnes handicapées du Québec
Mesdames Geneviève Lefebvre et Dominique Marier, Scène ouverte
Mesdames Muriel de Zangroniz et Marie-Hélène Côté, Toxique Trottoir
Mme Nathalie Fortin, Comité priorité culture de La Petite-Patrie
Mme Madeleine Juneau, Maison Saint-Gabriel
M. Jonathan Lesage, Conseil jeunesse de Montréal

Séance du 20 octobre 2011

Mme Nathalie Fortin, Conseil local des intervenants communautaires Bordeaux-Cartierville
Mme Lise Roche, AlterGo
Mme Marie Leahey, Conseil des montréalaises
M. Bernard Blanchet, conseiller de la ville, arrondissement de Lachine
Mesdames Danielle Sauvage et Nathalie Maillé, Conseil des arts de Montréal
M. Vincent Audette-Chapdelaine, Espaces temps
Mesdames Emmanuelle Hébert et Elisabeth-Ann Doyle, MU
M. Jason Hughes et Mesdames Nathalie Sénécal et Talia Dorsey, Centre culturel Empress

Séance du 9 novembre 2011

M. Marc-André Perron, CDEC Ahuntsic-Cartierville
Mme Nadine Gelly, La Vitrine
Mesdames Denise Péloquin, Isabelle Létourneau et Dominique Barsalou, Comité citoyen Notre-Dame-de-Grâce
Mme Elsie Lefebvre, conseillère de la ville, arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
M. Frantz Benjamin, conseiller de la ville, arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
Mme Tassadit Ould-Hamouda et Messieurs Guy Landry et Vartan Cherikian, Société du patrimoine d'expression du Québec
Messieurs Francis Farley-Chevrier et Robert Soulières, Union des écrivaines et des écrivains québécois

Séance du 16 novembre 2011

Mme Raphaëlle Aubin, Pied carré
Mme Judith Cayer, Collectif 7 à nous
M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal
Mme Caroline Andrieux, Fonderie Darling
M. Yves Lévesque, Vivre Saint-Michel en santé
M. Henri Chevalier, CLD de Lachine et CDEC LaSalle Lachine
M. Billy Walsh, SDC Wellington
Mesdames Louise Hodder et Marie-Anne Marchand CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal et Les Ateliers créatifs
Mesdames Lise Gagnon, Josée Laplace et Julie Faubert, Bain Saint-Michel
M. Michel Gauthier, Comité des citoyens du Mile end

Séance du 25 avril 2012

M. Vincent Magnat, Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie
M. Jean-Pierre Saint-Germain, Les Amis de la Culture de La Pointe
Mme Isabelle Létourneau, Comité Citoyen de Notre-Dame-de-Grâce
M. Yvon Provencher, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal
métropolitain
Représentante de l'association culturelle Ligue de Cuba
M. Hubert Louis, Société historique de Rivière-des-Prairies
Mme Sandra Simbert
M. Martin Bazinet
Mme Anne-Marie Jean, Culture Montréal
M. Michael Wiseman, Conseil jeunesse de Montréal

ANNEXE II

LISTE DES CITOYENS, ORGANISMES ET INSTITUTIONS AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

1. AlterGo
2. Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
3. Arrondissement de Lachine
4. Arrondissement de Verdun
5. Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
6. Art Neuf inc.
7. Association des petits lieux d'art et de spectacles
8. Ateliers Créatifs
9. Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles
10. Bain Saint-Michel
11. Monsieur Frantz Benjamin, conseiller de la ville, arrondissement de Villeray—
Saint-Michel—Parc-Extension
12. CDEC Ahuntsic-Cartierville
13. CDEC Centre-Nord
14. CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
15. CDEC Rosemont—Petite Patrie
16. Centre Clark
17. Le Centre culturel Empress Inc.
18. Centre Segal des arts de la scène
19. CLD de Lachine et CDEC LaSalle Lachine
20. CLIC Bordeaux-Cartierville
21. Coalition montréalaises des Tables de quartier
22. Collectif 7 à Nous
23. Comité Citoyen de Notre-Dame-de-Grâce

24. Comité des citoyens du Mile End
25. Comité Priorité Culture de La Petite-Patrie
26. Conseil des arts de Montréal
27. Conseil des Montréalaises
28. Conseil du patrimoine
29. Conseil jeunesse de Montréal
30. La Corporation du Pôle des Rapides
31. Corridor culturel
32. Culture Montréal
33. L'espace Relatif
34. Espaces Temps
35. Faculté des arts de l'Université du Québec à Montréal
36. Fonderie Darling
37. Forum jeunesse de l'île de Montréal
38. Monsieur Pablo Augusto Ger
39. Les Justiciers urbains
40. La Ligne bleue
41. Maison Saint-Gabriel
42. MU
43. Odace Événements
44. Office des personnes handicapées du Québec
45. Monsieur Alexandre Paré
46. Partenariat du quartier des spectacles
47. Pied Carré
48. Regroupement arts et culture Rosemont – Petite-Patrie
49. Regroupement économique et social du Sud-Ouest

50. Scène ouverte
51. SDC Wellington
52. Société d'investissement de Sainte-Marie et les Voies Culturelles des Faubourgs
53. Société du patrimoine d'expression du Québec
54. TOHU
55. ton-mile-end.net
56. Tourisme Montréal
57. Toxique trottoir
58. Union des écrivaines et des écrivains québécois
59. La Vitrine
60. Vivre Saint-Michel en santé